



Journée internationale de commémoration des victimes d'accidents d'aviation et de leurs familles

Publication immédiate

Montréal, le 17 février 2022 – L'OACI fait de la sécurité une priorité absolue. Au cours des dernières décennies de développement du transport aérien international, des progrès remarquables ont été réalisés à ce chapitre. Malgré tout, les accidents d'aviation nous rappellent brutalement la responsabilité que nous avons à l'égard du public voyageur de faire davantage.

L'OACI, en coopération avec la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles (ACVFFI), a institué le 20 février Journée internationale de commémoration des victimes d'accidents d'aviation et de leurs familles.

Soucieuse de l'importance d'apporter toute l'assistance voulue aux familles des victimes, l'OACI a adopté des normes et pratiques recommandées à l'intention des gouvernements nationaux pour qu'ils veillent à ce que les victimes d'accidents d'aviation et leurs proches bénéficient en temps voulu de toutes l'information, l'assistance et les ressources nécessaires à la suite d'un accident.

« L'OACI attache une importance primordiale au respect des victimes d'accidents de l'aviation civile, ainsi qu'au bien-être mental, physique et spirituel de leurs familles. S'appuyant sur les indications et les sollicitations des représentants dévoués de l'ACVFFI, le Conseil de l'OACI contribue maintenant à assurer la défense de ces importantes priorités mondiales dans la durée et à les maintenir au centre de l'attention » a déclaré le Président du Conseil de l'OACI, M. Salvatore Sciacchitano.

Outre les travaux déjà menés par l'entremise de l'OACI, dans le cadre de politiques et pratiques recommandées, pour répondre aux besoins des victimes d'accidents d'aviation et de leurs familles, l'Organisation travaille actuellement à l'élaboration d'un cours de formation destiné à aider les pays à se doter de mesures législatives et de dispositifs appropriés d'aide aux familles des victimes. L'OACI va aussi adopter de nouvelles normes qui engageront plus formellement les États à mettre en place des dispositifs efficaces d'aide aux victimes.

En octobre dernier, les ministres qui ont participé à la Conférence de haut niveau de l'OACI sur la COVID-19 ont de nouveau invité les États et les compagnies aériennes à accorder une attention prioritaire aux mesures d'aide aux victimes, et en décembre 2021, l'OACI a tenu la première édition de son *Colloque sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles*, qui se veut une importante plateforme d'échange pour améliorer la coopération mondiale en faveur de l'assistance et du traitement nécessaires.

« Ces dernières années, l'OACI a engagé de nombreuses initiatives visant à assurer aux familles des victimes toute l'assistance nécessaire », a souligné le Secrétaire général de l'OACI, M. Juan Carlos Salazar. « La sécurité de l'aviation est un motif de grande fierté pour l'ensemble de ce secteur et le fruit d'un remarquable effort collectif des États et des différents acteurs, mais cet élan de coopération doit aussi se mobiliser pour assurer le respect des droits des victimes d'accidents et de leurs familles, à la suite d'événements qui, bien que très rares, n'en sont pas moins de grandes tragédies. »



Ressources pour les rédacteurs

[Ressources de l'OACI – Aide aux victimes d'accidents](#)

[Le Conseil de l'OACI](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)